

Laurent Uyttendael

LAURENT UYTTENDAEL SRL

Rue de Gemeroye 47
BE-5580 ROCHEFORT - Belgique

TVA : BE 0894.657.229

GSM : 0479/742564

E-mail : uyttendaelmartin.16@gmail.com

FACTURE : VEN/110

Date : 07/03/2026


RUE DU TIGE 50 95
BE-5580 ROCHEFORT - Belgique
TVA : NA

Payé le 17/03/2026

Description	P.U.	Quantité	Montant	
			HTVA	%TVA
Entretien chaudière fuel	160,00	1,00	160,00	6 %
Gicleur	20,00	1,00	20,00	6 %
Déplacement Rochefort	12,00	1,00	12,00	6 %
prochain entretien le 18/02/2027				

%	Bases	TVA
6 %	192,00	11,52

Total HTVA	192,00 €
Total TVA	11,52 €
Total TVAC	203,52 €

TOTAL À PAYER :	203,52 €
Communication :	
À verser sur le compte	
À payer avant le :	17/03/2026

N° TVA : BE 0894.657.229 - N° Ent.: 0894.657.229

Conditions générales de vente :

Toutes réclamations ou contestations relatives aux factures doivent être formulées dans les 08 jours de leur date d'émission. Les factures non payées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorée d'une indemnité forfaitaire de 20% avec un minimum de 100€, non compris les frais de justice. Les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Rochefort et de Dinant sont seuls compétents pour connaître de tout litige ou contestation. En cas de litige la Justice de paix de Rochefort est seule compétente. Taux de T.V.A.: En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que:

- (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans la date de la première facture relative à ces travaux,
- (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement soit à titre principal comme logement privé
- (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de T.V.A. de 21 p.c. sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus. ".

" Sauf collusion entre les parties, l'absence de contestation par écrit de la facture par le client conformément à l'alinéa 1er, 5°, décharge la responsabilité du prestataire de services par rapport aux conditions pour la détermination du taux visées à l'alinéa 1er, 5°.

Art. 27. Le présent chapitre entre en vigueur le 1er janvier 2022.

ATTESTATION DE CONTRÔLE D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR / COMBUSTIBLES LIQUIDE / GAZ **RÉGION WALLONNE**

Date du contrôle: 07/03/2006 N° attestation: 026/099

NATURE DU CONTRÔLE

- ☒ Contrôle périodique
- ☐ 1er contrôle de mise en conformité
- ☐ 2ème contrôle de mise en conformité
- ☐ Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
- ☐ Contrôle après intervention sur la partie combustion
- ☐ Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception

TECHNICIEN

Technicien agréé ☒ L ☐ G ☐ G

Nom et prénom: T. L. S. T. Z.

N° d'agrément: LAURENT LUYTENDAELE SPRL

Nom entreprise: ORIONHEE services

Rue & n°: Rue de Gemme 47

Code postal - commune: 5580 ROCHFORT

Tél.: 0473 458 350

N° Entreprise (BOC): 0473 458 350 - Fax 084 21 42 52

CLIENT

☐ Propriétaire de l'installation de chauffage central

☐ Locataire du bâtiment contenant l'installation de cc.

☐ Autre (préciser):

Nom et prénom: [REDACTED]

Entreprise (si pertinent):

Rue & n°: [REDACTED]

Code postal - commune: [REDACTED]

Tél.: [REDACTED] Fax ou courriel: [REDACTED]

Localisation du générateur et différents:

COMBUSTIBLES (si multicompatible, mentionner les différents combustibles)

Liquide: ☒ Gasoil ☐ Gasoil extra ☐ Fuel lourd ☐ Autre:

Gaz: ☐ Gaz nat. H ☐ Gaz nat. L ☐ Propane ☐ Butane

☐ Biogaz ☐ Autre:

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR

N° de générateurs dans le local de chauffe: 1

Identification du générateur (si plusieurs):

Raccordement type: ☒ B ☐ C

Type unit: ☐ Oui ☒ Non

Année de construction: 2000

Marque: Rapida

Type: F.M.O.

Puissance nominale utile: 11.0 kW

Générateur à condensation: ☐ Oui ☒ Non

N° série: [REDACTED]

BRÛLEUR (si pertinent)

☐ atmosphérique

☐ prémix (unit)

☐ à air pulsé (séparable)

si gaz: ☐ à prémélange ☐ sans prémélange

☐ 1 allure

☐ plusieurs allures (nombre: [REDACTED])

☐ modulant

Marque: elco

Type: B.2.1.35

Débit: 1.9 (l/h ou m³/h)

Année de construction: 2000

N° de série: [REDACTED]

INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL

Fluide caloporteur: ☒ Eau ☐ Vapeur basse pression ☐ Huile thermique

Production chaleur: ☐ Chauffage ☐ ECS ☒ Chauffage + ECS

VENTILATION LOCAL DE CHAUFFE - AMENÉE D'AIR COMBURANT - EVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe:

☒ Avant le 28/05/2009 (voir art. 109 du décret) ☐ A partir du 29/05/2009

Réponses à la question précédente détaillée:

☐ De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation

☒ D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire

☐ De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire

Conformité de la ventilation haute: ☐ OUI ☐ NON ☒ SANS OBJET

Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion: ☐ OUI ☐ NON ☒ SANS OBJET

Régulation contrôlée de bon fonctionnement: ☒ OUI ☐ NON

Pompe(s) de circulation en bon état de fonctionnement: ☒ OUI ☐ NON

ORIFICES DE MESURE

Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure? ☐ OUI ☒ NON

Si réponse = « NON » (il doit être équipé d'orifices)

☒ Présents et conformes ☐ Présents et non conformes ☐ Absents et techniquement non réalisables

Remarque - Cause de non conformité:

MESURES

	Unité	Application	Mesures		Exigences	Conformité	
			Allure 1	Allure 2 ^a (100%)		OK	Non OK
Température d'eau	°C	1-2	60				
Gicleur: marque/type		1	Janpiss				
Gicleur: débit	l/h	1	2,5				
Gicleur: angle	°	1	60				
Pression pompe	bar	1	12				
Pression gaz statique	mbar	2					
Pression gaz dynamique	mbar	2					
Pression gaz brûleur	mbar	2					
Pression cheminée (B11)	Pa	1-2	-5,5				
Indice fumée	Bacharach	1	1				
Teneur en O ₂	%	1-2	4,2				
Teneur en CO ₂	%	1-2	12,16				
Teneur en CO	mg/kWh	1-2	100				
Tem. des gaz de combustion	°C	1-2	123				
Temp. de l'air de combustion	°C	1-2	13,5				
Température nette	°C	1-2					
Rendement de combustion	%	1-2	94,8				

Application = 1: combustible liquide - 2: combustible gazeux

Les tickets des résultats de mesure sont à agraffer à cette attestation

ATTENTION: Si un brûleur à 2 allures (modulant) ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la 2^e allure (allure réduite) à la puissance nominale pour permettre la mesure, mettre une croix (X) et effectuer uniquement la mesure à la puissance nominale.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ VIS-À-VIS DE L'ACTE DE CONTRÔLE

L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amonée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009 et ses révisions:

☒ OUI ☐ NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre:

Le diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le

PROCHAINES INTERVENTIONS (ne pas remplir cette rubrique en cas de réception)

- ☐ De contrôle périodique réglementaire à réaliser entre le et le
- ☐ En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le :
- ☐ De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité
- ☐ L'entretien (conseillé) au plus tard le :

Rapport de contrôle établi par:

Nom: LAURENT LUYTENDAELE

(Signature du technicien)

Rapport reçu par:

Nom: [REDACTED]

(Signature de cette personne)